#### Introduction

Il est postulé ici que l'économie solidaire est un concept récent construit sur un savoir communautaire et une mémoire collective des hommes concernant l'évolution de son espèce pour contribuer à une discussion utopiste, mais légitime, sur la conception d'un monde où l'être humain est au centre des préoccupations socio-économiques. Sa faculté de pouvoir se développer simultanément en tant qu'expression matérielle des ambitions concrètes des hommes dans leurs vies quotidienne pourvoit l'économie solidaire d'une caractéristique de démarche d'excellence, en combinant simultanément réflexion et action.

Il s'agit de donner un bref aperçu général sur la notion de l'économie solidaire dans sa conception théorique en la situant par rapport aux enjeux soulevés par la protection et le renforcement de nos systèmes démocratiques. Ensuite, il s'agit de voir comment cette construction théorique peut trouver une existence réelle, visible et vérifiable de par son application au niveau d'un Etat-Nation, en l'occurrence le Grand-Duché de Luxembourg.

## 1. Situer l'économie solidaire

L'économie solidaire est un mouvement mondial qui est en train d'assoir une forme de faire de l'économie qui est complémentaire au système dual économie publique et économie privée. La démarche économie solidaire revêt autant un caractère économique qu'un caractère politique. La dimension politique de la démarche de l'économie solidaire est à considérer comme essentielle dans la mesure où elle réussit, de part son activité foncièrement économique, à occuper un espace civique plutôt dépourvu de processus d'articulation affranchis et à produire ainsi un apport palpable à la notion de démocratie participative.

En considérant ainsi sa vocation de démocratisation de l'économie, c'est l'ouverture à cette dimension politique et sociétale qui différencie l'économie solidaire d'un côté du couple économie publique/privée et de l'autre également de toutes les formes d'organisations à caractère socioéconomique qui ont émergé dans le contexte de l'organisation de l'Etat providence moderne. Cette perception épistémologique de l'économie solidaire permet de constater d'une part, en considérant le jeu d'ensemble du couple économie publique et économie privée par rapport à l'évolution de l'Etat providence, que l'économie publique a de plus en plus délégué des missions philanthropiques de soutien et de réparation à des organismes privés, lesquels ont pris pour la plupart la forme d'associations ou de fondations. Cette forme d'hybridation des ressources étatiques a permit de faire émerger une panoplie importante d'organisations qui, à travers leurs missions spécifiques, ont pour la plus grande part empiété sur le champ de l'activité économique sans se poser des questions de fond par rapport à la légitimité légale, càd, un cadre législatif réglementant notamment les activités économiques, de leurs actions particulièrement commerciales (Amitai Etzioni, 1994). En considérant ainsi leur dépendance évidente par rapport aux ressources étatiques, ces organismes, associations et fondations ne sont pas en mesure de subvenir aux ambitions que nécessite une démarche pour la démocratisation de l'économie.

D'autre part, avec le concept d'économie sociale, des pratiques d'hybridation ont été mises en œuvre par rapport à la notion d'économie privée. Les coopératives et les mutuelles sont les principaux protagonistes de ce concept et quoique les notions de démocratie et de solidarité dans la démarche générale en soient des valeurs fondamentales, ces formes d'action économique restent bien cantonnées dans ce qu'on appelle les lois du marché. Effectivement, les valeurs de démocratie et de solidarité ne franchissent pas les limites de l'organisation interne de ces entreprises et de leurs membres et n'ont ainsi pas non plus un véritable impact tangible sur la question sociétale qu'est la démocratisation de l'économie. (Chanial, Laville 2002)

1

# L'économie solidaire est au cœur de la société Responsabilité collective

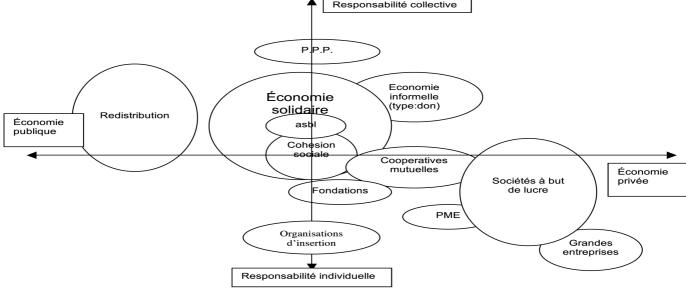


Illustration: Romain Biever 2008

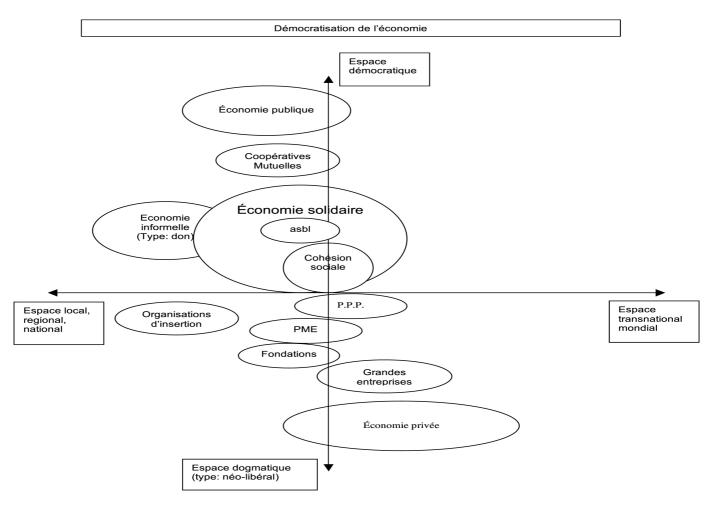


Illustration: Romain Biever 2008

#### 2. La situation spécifique de l'économie solidaire au Luxembourg

# 2.1. Evolution récente des politiques dites « actives de l'emploi »

Depuis le début des années 80, un réel changement des politiques de lutte contre le chômage, alors grandissant, est à constater. On peut observer que la prise en charge de personnes « nécessiteuses », qui jusqu'à présent a été réalisée pour la plus grande part par les congrégations ou autres œuvres caritatives, est de plus en plus reprise par des politiques favorisant la prévention et la « remise en activité » et par des organismes privés à forte connotation citoyenne.

D'un côté les pouvoirs publics, donc le législateur, renforce une Administration s'occupant de l'emploi, rebaptise un fonds de solidarité pour le chômage en un fonds pour l'emploi et invente une panoplie de contrats de travail atypiques (non-réglementaires) et autres instruments, comme les préretraites, pour pouvoir parer à un chômage de masse. L'économie privée en laissant toute la responsabilité du traitement de cette menace aux instances étatiques, pousse celles-ci à réagir de plus en plus spécifiquement sur ce phénomène en ajustant les « mesures » qu'elles installent sur des besoins très pointus liés à des « insuffisances » individuelles, pour répondre en réalité aux besoins de l'économie privée. Cette façon de procéder pour améliorer, ce qu'on appellera l'« employabilité » des individus, aura comme effets pervers la culpabilisation des individus vis-à-vis de leur situation économique et, partiellement, une mise sous tutelle de leurs droits de participation démocratique (Amartya Sen, 2002).

D'un autre côté on peut également constater que les organismes privés qui se créent comme opérateurs de lutte contre le chômage suivent grosso modo les logiques des approches décrites au dessus sans pour autant remettre en cause leur dépendance par rapport aux financements publics. Nous voyons ainsi la naissance au début des années 80 de nombres d'organismes privés qui s'investissent prioritairement dans le combat du chômage. A cette époque, comme d'ailleurs pour la majeure partie d'entre elles encore aujourd'hui, l'ambition est de travailler sur ce qu'on appelle l'insertion. Ainsi, les efforts furent concentrés pour proposer des emplois, limités dans le temps, à des demandeurs d'emploi, leur fournir un accompagnement social et des formations pour les rendre aptes à « reconquérir » un emploi dans l'économie privée. Cette façon de faire va de pair et rejoint donc toute à fait la logique politique décrite auparavant.

# 2.2 Différents concepts pour une économie plurielle et/ou altruiste au Luxembourg.

Sans vouloir entrer dans une description détaillée des conceptions hétérogènes et des sensibilités y afférentes et sans ambition d'être exsaustif par rapport aux multiples approches qui en découlent, il est proposé ici, en respectant leurs apparitions chronologiques, de classifier les approches conceptuelles au Luxembourg selon trois grands courants:

- L'économie sociale, basée notamment sur une forme de société, la coopérative, qui, certes, s'appose sur une démocratisation des règles du jeux en interne de l'entreprise, mais qui, finalement, opère comme tout autre acteur économique dans le cadre du marché privé.
- Les initiatives d'insertion par l'économique qui sont pour la plupart des associations issues d'un système d'organisation de l'Etat Providence, qui est ainsi à la genèse d'un "secteur social" en déléguant des missions d'assistance et de soutien à la population à des organismes privés.
- L'économie solidaire qui, tout en se basant sur le droit de s'associer, pose une approche global selon les principes du développement durable par rapport à la notion de l'activité économique. Du caractère systémique de cette approche découle une formule politique qui favorise un espace économique nouveau, à côté du public et du privé, qui s'articule autour de la notion d'un "troisième pilier économique".

#### 2.3 OPE, pionnier de l'économie solidaire au Luxembourg

Sans nier les origines de ses projets dès les années 80, qui partaient sur les bases d'un combat du chômage, en s'accommodant ainsi des concepts d'initiatives pour l'emploi et d'initiatives d'insertion, OPE a continué son travail dans le sens d'en faire un projet de responsabilisation sociétale et de démocratisation de l'économie. OPE présente l'étude « Objectif Plein Emploi » en 1994. Cette étude essaye de combiner les stratégies du développement local avec les concepts de l'économie solidaire et propose un modèle concret de mise en œuvre d'une politique de responsabilisation sociétale pour le Luxembourg.

OPE l'a fait en travaillant selon le principe du pas à pas en impliquant progressivement de plus en plus de parties prenantes (acteurs politiques, socio-économiques et la société civile) dans la confection et la réalisation de la démarche générale de son projet sociétal. Au fur et à mesure des « terrains de compréhension » ont pu être établis entre parties prenantes. Ces « terrains de compréhension », qui sont des espaces où la discussion critique a lieu, relèvent de domaines divers comme les politiques actives de l'emploi, les politiques de l'environnement avec leurs ambitions écologiques, les politiques de la santé et de la sécurité sociale et leurs soucis de la satisfaction des nouveaux besoins d'une population vieillissante, les dérives des politiques d'éducation où l'être humain critique et autonome n'est plus demandé, les politiques économiques prônant à tord exclusivement l'idéal néolibéral, et d'autres qui devraient reprendre dans leur globalité et essence ce qu'on appelle aujourd'hui le défi d'une perception d'un renouveau de la pensée en introduisant la perception du « développement durable ».

L'organisation du fonctionnement, basée sur les études européennes et d'en déduire qu'OPE, en tant qu'acteur dans ce cadre embryonnaire de l'économie solidaire, agit à deux niveaux: (1) Créer et gérer de nouveaux domaines d'activités, ainsi que les emplois y afférents, et proposer les services ainsi générés et, (2) avec un effet corollaire insolite, mettre à disposition une grande part des emplois engendrés à des personnes ayant des difficultés multiples pour accéder aux emplois de l'économie publique et privée frappés de pénurie.

Actuellement l'OPE est un réseau qui dispose d'un Centre de Ressources (recherche appliquée) mettant au service d'une trentaine d'associations - membres locales du réseau les savoir-faire nécessaires pour œuvrer dans les domaines de l'économie solidaire et du développement local. Pour cela le réseau s'est assuré de la coopération de 54 communes (sur 116 au total) et d'environs 400 bénévoles issus des forces vives locales. Un système de relations contractuelles lie les différents partenaires, le centre de ressources OPE, les Ministères et leurs Administrations, les Administrations Communales et les CIG entre eux et définissent notamment les droits et obligations de chacun envers l'activité développée ainsi que l'organisation et l'utilisation des flux financiers.

Dans le même ordre d'idées, il ne s'agirait donc pas de poser la question de savoir si la recherche de niches d'activités économiques prépare le terrain à une récupération par des sociétés à but de lucre, mais d'affirmer résolument que la reprise d'activités ayant pour vocation la cohésion sociale est mieux fournie dans un espace où l'on fait de l'économie autrement, plus démocratiquement, en associant les citoyens directement, donc avec des organismes sans but lucratif. Pour cela, OPE dispose d'un Centre de Ressources avec des missions de recherches socio-économiques appliquées et d'un réseau de 30 associations membres, les Centres d'Initiative et de Gestion (CIG), qui sont des entités juridiques autonomes et lesquelles, tout en respectant les bases projetées par le Centre de Ressources, définissent et réalisent leurs propres projets adaptés aux besoins spécifiques de leur environnement local.

L'association sans but lucratif qui est constituée par une assemblée générale, donc, le cas échéant par un nombre illimité de membres, est un instrument qui donne notamment à la société civile la possibilité de participer à la démarche engagée. De plus, le conseil d'administration de l'association est tenu de veiller à ce qu'une composition des ses membres soit garantie qui tienne compte d'une représentation des « forces vives » du territoire local où elle est implantée. Parmi ces forces vives il faut compter notamment des représentants des élus locaux, des représentants des fédérations d'artisans et de commerçants locaux, des représentants des sections locales des syndicats ou d'autres associations et les citoyens. Avec une telle approche, l'asbl devient progressivement l'outil de base par excellence pour garantir une approche économique participative et démocratique.

Le réseau OPE, dont la mission consiste à engager des processus d'amélioration de la qualité de vie à partir d'une volonté basée au niveau local et réalisée à travers des nouvelles activités, lesquelles se laissent résumer grosso modo de la manière suivante : dans les domaines des services de proximité (services à la personne âgée ou socialement défavorisée, 40%), de l'environnement (projets à caractère écologique, 40%), de la culture (créations artistiques, tourisme doux, 12%) et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (Internetstuff, 8%), à ainsi créé 750 nouveaux emplois.

Cette approche demande une première « obligation de compréhension », qui impose une acceptation des financements qui devront être destinés à l'activité ou le projet, le financement de personnes ayant des difficultés à accéder aux emplois de l'économie publique ou privée, étant accessoire. Pour pouvoir financer l'activité ou le projet il est proposé d'introduire la notion du « financement mixte ». La caractéristique du financement mixte est que toutes les parties prenantes intéressées par la démarche globale pourront investir dans les activités qui les concernent ainsi que dans les projets et prestations dont ils ont besoin.

Aujourd'hui, chez OPE, le tableau des recettes se présente comme suit: Etat (Impôt de solidarité) Fonds pour l'emploi: 56%; Communes: 23%; Marchés publics: 14%; Services aux particuliers: 5%; Financements pour projets européens: 2%. Pour les dépenses, il est à noter que 82% des recettes sont investies dans les frais de personnel.

Le poids spécifique à attribuer à la nature des apports financiers, soient-ils publics ou privés, ne jouant pas un rôle prépondérant. Cette approche nous permet de définir 4 types de parties prenantes, notamment:

- 1) Les parties prenantes pour des services intellectuels
- 2) Les parties prenantes pour des projets
- 3) Les parties prenantes pour des services aux particuliers
- 4) Les parties prenantes pour des postes d'emplois

En cette première phase de mise en place de l' « économie solidaire », les types de parties prenantes repris sous 1 et 2, sont encore fortement liés à des relations avec les instances publiques dans le sens où ils entreprennent tous les efforts possibles pour subvenir aux exigences d'un développement durable. Toutefois l'ouverture organisée et voulue vers le secteur privé, laquelle est toutefois déjà existante au niveau local, pourra amener très vite des investissements croissants de ce secteur. Les parties prenantes du type 3 sont de manière générale des particuliers qui sont demandeurs de prestations qui appartiennent au domaine des « services de proximité » avant tout. Les parties prenantes du type 4 sont en l'occurrence le Ministère du Travail et de l'Emploi et le Ministère de la Sécurité sociale qui, en investissant dans la prestation de services renforçant la cohésion sociale, disposeront d'un contingent de nouveaux emplois à proposer et dont la future société aura besoin (Biever 2007).

#### 3. Les enjeux futurs

#### 3.1 Le cadre législatif en évolution

Dans la foulée des politiques européennes qui orientent pour une grande part la confection des politiques législatives des Etats Nations, membres de l'Union, il est à constater que l'un des grands champs de réflexion qui, entre autres, intéressaient fortement le travail d'OPE, a concerné les problématiques liées au chômage de masse qui s'est installé depuis les années 80. Le livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi qui proposait des « nouveaux gisements d'emplois locaux », puis les « pactes territoriaux » et la « stratégie européenne pour l'emploi » et enfin les communications sur le « renforcement de la dimension locale » (Commission Européenne, 2003) sont des exemples qui démontrent bien l'importance qui a été mise sur une approche locale assortie d'une économie sociale et solidaire forte pour créer des nouveaux emplois et ainsi de combattre le chômage durant une bonne décennie à partir du début des années 90. Avec l'application de la « Stratégie de Lisbonne » en 2000, ayant comme objectif premier la croissance économique en devenant l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde dans un laps de temps de dix ans, l'on revient à des

stratégies néolibérales lourdes et par conséquent, les programmes d'actions à partir du niveau local en construisant sur l'économie solidaire partent doucement aux oubliettes (Jouen 2007).

Nombreux sont les projets qui, à cause de ce revirement de politique, disparaissent du paysage européen. Au Luxembourg les effets immédiats sur les projets sont moins spectaculaires. Au niveau du travail du législateur toutefois, le vent glacial néolibéral se fait sentir. Les ripostes s'organisent et concernent aussi bien des projets de portée européenne comme le vote pour une constitution européenne, que la directive sur le libre échange « Bolkestein », que des projets de loi qui concernent directement la situation des personnes sans emploi au Luxembourg.

En effet, les propositions d'OPE pour en arriver à un environnement législatif où l'économie solidaire puisse se développer et où les salariés disposent de contrats de travail réglementaires sont à ce moment partiellement contrecarrées par deux projets de loi notamment. Le projet de loi « 5144 en faveur des initiatives sociales pour l'emploi » et avant tout le projet de loi « 5611 proposant de nouvelles mesures en faveur de l'emploi ». En fait, ces deux projets renforcent des politiques (néolibérales) où l'individu est responsabilisé pour sa situation sociale et économique avec l'introduction de nouvelles « mesures » (contrats de travail atypiques) comme le « contrat d'appui-emploi » et le « contrat d'initiation à l'emploi ».

L'engagement d'OPE, notamment, fait pourtant qu'aujourd'hui les efforts pour l'organisation d'un cadre législatif pour le développement de l'économie solidaire laissent entrevoir certaines possibilités d'avancement. Le projet de loi 5144 a été modifié dans le sens qu'il doit permettre l'engagement de tous les salariés par des entreprises ne faisant pas partie des sociétés à but lucratif, avec des contrats réglementaires à durée indéterminée et propose aux entreprises à but non lucratif de devenir des acteurs économiques reconnus. Ceci à travers la confection d'un projet de loi réglant les activités économiques de l'association, dont l'objet devient d'intérêt collectif (OPE asbl, 2008).

## 3.2 Le Luxembourg, un pays à dimension « locale »

Le Luxembourg est un pays de petite taille, mais disposant des mêmes organisations sociopolitiques que d'autres grands pays. Cette constatation permet dans un premier temps de tirer deux conclusions. Premièrement, on dispose de raccourcis énormes en matière d'actes décisionnels et la mise en pratique de projets est ainsi facilitée. Deuxièmement, la « facilité » de la mise en place de projets concrets évite trop souvent des discussions et des réflexions plus poussées sur le fonds des démarches mêmes.

Les promoteurs de l'économie solidaire du réseau OPE sont ainsi dans une situation qui a un caractère paradoxal dans le sens où l'avancement au niveau de l'implantation de projets concrets est plutôt considérable et spectaculaire, mais que les logiques fondamentales de leurs actions ne sont pas comprises. Cet état des choses les expose forcément à toutes les envies de récupération et de transformation de leurs missions et de leur philosophie par la politique ou d'autres groupes et acteurs intéressés. Ces organismes qui peuvent paraître fort, restent ainsi très vulnérables. L'absence de cette reconnaissance sur le fond de l'action est certainement due au fait que le Luxembourg, à travers ses programmes de recherche nationaux, n'a pas développé des ambitions au niveau de la promotion de la recherche dans ces domaines et ne dispose donc ni d'interlocuteurs avertis, ni d'une « culture » de discussion poussée pouvant garantir un environnement solide aux aspirations affichées par ces organismes. Dans un Etat construit sur les valeurs de la démocratie, cette situation n'aide en rien la prise de décision stratégique sensée des responsables politiques concernant les concepts défendus par les promoteurs.

A ce sujet, il faut noter qu'au Luxembourg les notions telles que économie solidaire, économie sociale ou encore initiatives sociales pour l'emploi restent, pour la majorité des décideurs politiques, des concepts flous et nébuleux sans interprétation différenciée et sont instrumentés au niveau politique exclusivement pour les mettre dans un fourre-tout pseudo-intellectuel en vue d'alimenter la discussion sur les politiques actives de l'emploi. Cette façon réductrice de concevoir une approche de l'économie solidaire, qui relève plutôt de la politique sociétale générale que d'une politique liée exclusivement au travail et l'emploi et aux affaires sociales, fait que le paysage luxembourgeois des institutions affichant des ambitions au niveau d'activités relevant du domaine socio-économique s'articule, encore et toujours, autour des prémisses issues des politiques d'un Etat providence qui cherche à prendre en charge des personnes risquant, pour de maintes raisons, l'exclusion, en employant les méthodes dites

caritatives. Voilà pourquoi OPE, avec la création d'INEES asbl (Institut Européen de l'Economie Solidaire), s'est engagé résolument dans une démarche de recherche-action en ayant créé un pôle d'excellence reconnu au niveau européen qui se base sur une étroite collaboration avec des Universités et des Centres de Recherche des Etats-membres. Il est essentiel, pour la conception des politiques nationales que la recherche officielle au Luxembourg puisse pouvoir trouver sa place dans ce contexte.

#### Bibliographie.

Biever, R. (2007): Les enjeux actuels pour l'application concrète des théories du « community development » au Luxembourg et en Europe. In: Friesenhahn, G/Lorenz, W/Seibel, F (Eds) Community Education and ist contribution to a Social Europe. Brno

Calame, P. (1997): Le territoire, brique de base de la gouvernance future. http://www.alliance21.org./2003/article.php3?id article=2909

Chanial, Ph./ Laville, J-L. (2002): L'économie sociale et solidaire en France. <a href="http://www.unites.uqam.ca/econos/Chercheurs-Laville-Chanal.pdf">http://www.unites.uqam.ca/econos/Chercheurs-Laville-Chanal.pdf</a>

Commission Européenne. (2001) Renforcer la dimension locale de la stratégie européenne pour l'emploi Com(2001)629 final. Luxembourg

Dacheux, E. (2001): L'utopie en actes: le rôle des associations dans l'espace public européen. http://www.lcp.cnrs.fr/pdf/dac-01a.pdf

Dacheux, E./ Goujon, D. (2007): Définir l'économie: une responsabilité épistémologique de l'économie solidaire. HERMES 2003 36 195-1.pdf

Elsen, S. (1998): Gemeinwesenarbeit und Gemeinwesenökonomie im Zeitalter der Globalisierung. www.leibi.de/takaoe/84 20htm-93k

Elsen, S. (2007): Die Ökonomie des Gemeinwesens. Weinheim, München

Etzioni, A. (1994) Jenseits des Egoismusprinzips. Stuttgart

Evers, A. (2004): Sektor und Spannungsfeld. Zur Theorie und Politik des Dritten Sektors. <a href="http://www.aktive-aktivebuergerschaft">http://www.aktive-aktivebuergerschaft</a>. de/vab/resourcen/diskussionspapiere/wp-band27.pdf

Evers, A. (2004): Zivilgesellschaft und aktivierender Staat. http://www.uni-giessen.de/-gj71/Vortrag\_aktuell.pdf

Jouen, M. (2007): Pourquoi le développement local endogène reste-t-il le parent pauvre des stratégies de développement. http://www.cnam.fr/lipsor/UserFiles/File/CEF%20GP%20%-%Marjorie%20Jouen.pdf

Laville, J-L. (2007): Du XIXème au XXIème siècle : permanence et transformation de l'économie solidaire. In: Biever R. (Eds) Ecosol review. Luxembourg

Sen, A. (2002) Ökonomie für den Menschen. München